

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**
Mairie de LA CHAISE-DIEU**Séance du 7 avril 2025, au lieu habituel, à 20h00**
Date de la convocation : 1^{er} avril 2025
Président de séance : M. André BRIVADIS,
Maire**Nombre de conseillers**

- en exercice : **12**
- présents : **11**
- votants : **11**
- absents : **1**

Liste des membres : M BRIVADIS André, Maire, M. BLANCHEFORT Fabien, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, M. SPECCEL Gérard Adjoints, M. MARION Olivier, M PHILBEE Paul, M VIALANEIX Bernard, Mme SCIORTINO Pascale, M PHILIPON Pierre, M FAIVRE Thierry.

Absent : M. WENGER Stéphane

Secrétaire de séance : M VIALANEIX Bernard

2025 – 26 Adhésion au groupement de commande réseau de chaleur bois

Après avoir entendu l'exposé du Maire, il est proposé au Conseil municipal :

- De se prononcer sur l'adhésion de la commune au groupement de commande pour l'achat de chaleur bois renouvelable,
- D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commande,
- D'élire, parmi les membres à voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la commune, un membre titulaire – ainsi qu'un membre suppléant – de la commission d'appel d'offres instituée dans le cadre du groupement de commande. La Commission d'appel d'offres du groupement de commande sera présidée par le représentant du coordonnateur du groupement.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1414-3,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 et suivants,

Vu les délibérations en date des 22 juillet et 12 décembre 2024

Vu le projet de convention instituant le groupement de commande, ci-annexé,

Vu la note explicative rappelant l'historique du projet et la raison de la mise en place d'un groupement de commande pour l'achat de chaleur bois renouvelable

Considérant l'opportunité de constituer un groupement de commande pour l'achat de chaleur bois renouvelable, dont la production pourrait être mutualisée grâce à un réseau d'initiative privée ayant obtenu une autorisation d'occupation du domaine public

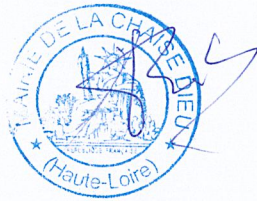
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la création d'un groupement de commandes entre la commune, le Syndicat Mixte du Projet Chaise Dieu, l'EHPAD Marc Rocher, le Conseil Départemental et l'OPAC 43, pour l'achat de chaleur bois renouvelable, dont la production pourrait être mutualisée,

2025-26

- Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes en vue de la passation de la procédure des marchés publics de fourniture de chaleur,
- Elit M. SPECCEL Gérard en qualité de membre titulaire de la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes, et M LAVERROUX Yannick en qualité de membre suppléant.

Le Maire
André BRIVADIS



Le secrétaire de séance

Nombre de votants		11
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	11